



## Information syndicale sur le quasi-statut des agences de l'eau

29 avril 2025

### Questions-réponses

	le socle commun sera le même que l'agent soit à échelon 1 ou l'échelon 12 de la même catégorie ? donc on perd en termes d'évolution dans les grilles ?	Le socle dépend du groupe de fonction, ces groupes étant plus ou moins calés sur les emplois-types du QSAE. Mais oui, c'est le même socle qu'on soit dans son poste depuis 1 ou 30 ans. il ne s'agit pas des grilles, mais oui, perte sur la durée même si pas de perte à l'instant t, car on avait jusqu'alors une bonne partie des primes indexées sur l'indiciaire
	Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.	oui c'est le RIFSEEP
Retraites	les primes sont elles incluses pour la retraite ? oui, contrairement aux fonctionnaires Est-ce que les nouvelles primes seraient également soumises aux cotisations "retraite" comme c'est le cas aujourd'hui ?	Oui mais pour les fonctionnaires, le calcul se fait sur les 6 derniers mois de rémunération alors que pour contractuels le calcul se fait sur les 25 dernières années de salaire pas vraiment comparable et pas à comparer globalement les pensions de retraite s'équilibrent entre fonctionnaires et contractuels dans les conditions actuelles (pour ensemble des fonctionnaires et ensemble des contractuels) mais il faudrait comparer plus dans le détail

Outil de simulation de l'impact individuel	Bonjour, pouvez vous renvoyer le lien vers outil de simulation ?	<a href="https://snfsu.org/wp-content/uploads/2025/04/moulinette_revalo_09_varil_2025.xlsx">https://snfsu.org/wp-content/uploads/2025/04/moulinette_revalo_09_varil_2025.xlsx</a> Et le flash ici <a href="https://snfsu.org/carrieres-et-remunerations/personnels-non-titulaires-quasi-statut/evolution-du-quasi-statut-quelle-revalorisation/">https://snfsu.org/carrieres-et-remunerations/personnels-non-titulaires-quasi-statut/evolution-du-quasi-statut-quelle-revalorisation/</a>
	J'ai fait une simulation pour mon profil (fin de carrière) le simulateur indique une perte de plus de 10% ...	L'Administration a dit s'engager à ce qu'aucun agent ne perde. Et nous leur rappellerons ! Mais par contre il peut ne pas y avoir de gain ou un gain infime. Et l'Administration ne l'a pas nié. Personne ne perd à la date d'entrée dans le nouveau régime de prime, il existe des modalités individualisés pour maintenir le revenu à son niveau actuel (clause de sauvegarde)..... mais ensuite celà va stagner et sur la durée les agents peuvent y perdre par rapport à la situation actuelle  Même avec des hypothèses hyper optimistes, les agents en fin de grille perdent et pour certaines catégories c'est dès les 1ers échelons.
	Pourquoi comparer aux contractuels du ministère ? Sont-ils en CDI ?? Nos postes dans les agences correspondent, et sont équivalents pour le travail à des postes de titulaires = fonctionnaires ! La DRH nous prend elle pour des gogos ??	oui, ils sont en CDI, mais effectivement, les comparaisons auraient dues être faites / corps de fonctionnaires équivalents
Jours Barnier	Bonjour, il faut peut-être préciser que l'on perd également les 2 jours 94 ! qui ne sont pas revalorisé	oui et là pour l'Administration le sujet semble clos ((
	Et les 2 jours Barnier "inclues" dans cette proposition c'est la double peine ?	
	jours 94 + perte de l'inflation + suppression de la GIPA ça commence à faire TRES TRES CHER !	on est bien d'accord
	allons nous devoir signer un nv contrat ? non.	C'est le cadre général qui bouge pas votre contrat. C'est pour cela qu'on réclame une vraie négociation collective car c'est ainsi que cela se traite. Après il y aura peut-être des choses à négocier individuellement (métiers à sujétion par exemple).
	l'harmonisation des statuts OFB AE est-elle une manière de préparer une future fusion ?	on ne sait pas. Ce qui a été présenté est que l'harmonisation côté régime indiciaire serait plus compliqué à harmoniser...

Filière Informatique	Bonjour, quid de la circulaire n° 6434/SG du 3 janvier 2024 relative à la politique salariale interministérielle des métiers de la filière numérique qui peut s'appliquer aux quasi-statuts ?	actuellement elle ne peut pas s'appliquer aux QS mais l'objectif de l'Administration est qu'elle s'applique. Ca fait partie du projet qu'elle va nous présenter le 12 mai juste avant présentation au guichet unique ; autant dire que nous n'aurons pas le temps de réellement réagir
	Donc la position du SNE-FSU est de recruter les informaticiens sur la grille du quasi statut et non sur la circulaire du numérique qui est plus avantageuse ?	la circulaire n'est pas un cadre d'emploi. La question est de savoir comment les faire bénéficier d'une prime. A priori la piste prime de sujétion est logiquement privilégiée, notamment par les DG et l'administration la circulaire ne peut pas s'appliquer aujourd'hui dans les QS car grilles fixées mais sur le RI sur le QSE au moins il y a un peu plus de marges (aujourd'hui déjà)
Indiciaire	est ce que cela veut dire qu'il pourrait avoir d'autres grilles de catégorie si harmonisation de 2 statuts ? en AE 6 catégories, l'autre statut combien de catégorie ?	non : on ne touche pas à l'indiciaire
	Ce n'est pas normal que tout soit négocié par RMC sans que nos agences soient correctement informées !	La DRH du ministère ne veut voir qu'une seule tête ! Les DRH locales se réunissent régulièrement pour partager les infos. Elles sont peut-être bien informées. On ne sait pas ce point de détails. N'oubliez pas que vos DRH, DG, chefs de service sont aussi des interlocutrices et interlocuteurs à qui adresser vos questions et inquiétudes. Vos représentant-es du personnel ont été tenu-es à l'écart de tout le travail mené par l'administration (Ministère et agences) Pour SN, Mme Issakidis était bien présente (en visio) à la réunion du COSUI mutualisation d'hier, elle est donc au courant
	Qu'est il proposé en matière de modulation individuelle sur la performance ? (c'est un sujet dans l'air du temps apparemment)	c'est bien le concept derrière le RIFSEP, la prime de résultat proposée est lié au "performances" individuelles. Dans le RIFSEEP comme dans le projet de nouveau régime indemnitaire, il y a deux choses : une part fixe + sujétion liées au poste (groupe de fonctions par types de métiers) et une part

		variable et c'est elle qui comme son nom l'indique varie = "prime au mérite" c'est la partie individualisée (CIA) du RIFSEEP. Qui est attribuée en fonction de la manière de servir dans la limite d'une enveloppe globale calculée par établissement sur la moyenne de cette prime..... donc pour "récompenser" un agent il faut baisser la prime d'un autre.
	Si aucun travail n'est fait sur les grilles indiciaires, est ce que ça veut bien dire que tous les nouveaux recrutements de jeunes avec peu d'expérience en catégories 3, 4, 5 il n'y aura aucune évolution de rémunération pendant plusieurs années (ex catégorie 4, 6 ans)	le régime indemnitaire va être révisé et sera favorable aux catégories les plus hautes les équivalents catégorie B ont toute notre vigilance car l'Administration ne prévoit pas du tout d'améliorer leurs primes le projet est favorable pour les recrutements (bas de grilles, reprise d'ancienneté) L'idée c'est de proposer un meilleur salaire à l'embauche, un meilleur salaire pour les managers et pour les informaticiens ... Donc à l'embauche, la perte à court et moyen terme n'est pas visible !
Fusions d'établissements	L'alignement des régimes de prime premier pas vers la fusion ? <a href="https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/04/27/le-gouvernement-souhaite-supprimer-ou-fusionner-un-tiers-des-agences-et-des-operateurs-de-l-etat-annonce-amelie-de-montchalin_6600568_823448.html">https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/04/27/le-gouvernement-souhaite-supprimer-ou-fusionner-un-tiers-des-agences-et-des-operateurs-de-l-etat-annonce-amelie-de-montchalin_6600568_823448.html</a> Bonjour, avez vous des informations concernant une éventuelle fusion de certains établissements de l'état ?	non pas lié directement. Mais risque de fusion ou suppression : tout est possible aujourd'hui avec ces gouvernements anti-écologie et austéritaires pour le service public  pas plus que ce qui circule dans les médias comme des ballons d'essai du gouvernement
	Il serait plus juste de parler d'un projet de "dévalorisation" de notre QSAE (pour permettre des économies au budget du gouvernement) plutôt que d'une "revalorisation" !	
Et maintenant ?	Sans rapport de force avec les DG dans chaque agence, nous n'aurons RIEN	Les actions possibles ne dépendront pas uniquement du SNE-FSU mais c'est bien une mobilisation collective à construire avec l'ensemble des agents

	<p>Oui, il faut faire pression sur nos DG mais pas seulement car c'est au delà des DG que les choses se décident</p> <p>Il faut se mobiliser devant le ministère mai !</p> <p>Malheureusement une pétition c'est très loin d'être suffisant pour faire bouger les lignes...</p> <p>C'est quoi la suite envisagée pour le SNE et la stratégie à adopter par rapport à cette proposition ?</p> <p>intervention des syndicats pendant forums comiter ...</p> <p>Préavis de grève sans tarder ??</p>	

Etes vous en phase avec les autres syndicats sur ces sujets ? Sur les mobilisations éventuelles ?

Globalement oui mais faut leur poser la question ! car CFDT et EFA-CGC syndicats nationaux ne semblent pas très frileux face à une fusion